LE COURRIER DU CRÉTEIL

Trimestriel
N°60
Septembre 2009

Rentrée 2009 : orientation/désorientation

Le SNALC réclame depuis des lustres une **revalorisation de l'enseignement professionnel**, et une **orientation plus précoce** des élèves qui ne peuvent ou ne veulent plus suivre des études académiques. Nos adversaires prônent pour tous les élèves, même ceux dont l'institution tente pathétiquement de masquer l'échec, le droit à rester dans les collèges et les lycées, à suivre des cours dont ils ne comprennent le plus souvent pas un mot… Le Savoir est libérateur, certes, mais, ***à condition de l'acquérir.*** Or force nous est de constater que pour tous ces élèves, c'est loin – très loin – d'être le cas. Sont-ils, au demeurant, responsables à part entière de cet échec ? Évidemment non.

Mais pire encore, la rhétorique politiquement correcte sous-entend que les savoirs académiques seraient émancipateurs, alors que les savoirs professionnels ne le seraient pas ! Ces derniers enfermeraient les élèves qui en bénéficient dans une voie dont ils ne pourraient jamais sortir ! Or les statistiques disent exactement l'inverse. A l'instar des élèves de S, dont moins de la moitié poursuit des études scientifiques, les élèves des voies professionnelles peuvent se réorienter.

Il reste donc l'argument du tri social, de la difficulté pour ces élèves de suivre des études supérieures. Et comme d'habitude, l'argumentaire dominant renverse les effets et les causes : ces élèves seraient bridés par la voie professionnelle qu'ils ont suivie, qui ne leur permettrait pas d'atteindre un niveau de culture suffisant pour une poursuite d'études longues. Alors que chacun sait bien que **cette insuffisance dans les disciplines générales est bien antérieure à leur orientation !**

Au SNALC, nous restons persuadés qu'il vaut bien mieux assumer l'échec scolaire, et offrir à ces élèves une voie nouvelle dans laquelle ils pourront réussir et retrouver la fierté du travail bien fait et de la connaissance structurée – en un mot, **l'estime de soi.** Et que, loin de les enfermer à tout jamais dans une condition sociale et une voie professionnelle, une formation pratique leur permettra au contraire de prendre un nouveau départ. Comment croire en effet, que l'apprentissage d'un métier, quel qu'il soit, soit moins enrichissant et moins formateur que de traîner de classe en classe un désintérêt croissant ?

L'actuel déni de réalité de l'institution, qui entretient les élèves et leurs parents dans l'illusion démagogique des diplômes au rabais, n'est pas la solution. Les bacheliers analphabètes, qui bloquaient les universités il y a quelques mois encore, semblent l'avoir compris. Nos élites sauront-elles le comprendre, elles aussi, avant qu'il ne soit trop tard pour ces milliers d'adolescents ?

Loïc VATIN, Président du SNALC-Créteil

Le Courrier du SNALC Créteil
1, rue Augereau - Bât. A 2 - 77000 MELUN
CPPAP n°0211S07732 ISSN 1256 - 6616

Dispensé de timbrage MELUN CDIS

PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Déposé le28/09 /09

Éditorial	p. 1
CAPA HC des certifiés	p. 2
L'année scolaire syndicale	p. 2
SNALC à votre service ...	p. 2
CAPA HC des agrégés	p. 3
Congés formation	p. 3
Lettre ouverte à Luc Chatel	p. 4
De bonnes résolutions pour la rentrée	p. 5
Cotisations : prélèvement automatique	p. 5
Adhésion / cotisation	p. 6

Directeur de publication
Annette TAFFIN
1,rue Augereau
77000 MELUN
Imprimeur
Imprimerie Azaprim
ZAC du Gué Langlois
77600 BUSSY-ST-MARTIN

Informations académiques

CAPA HORS-CLASSE DES CERTIFIÉS

La commission statuant sur l'accès à la hors-classe 2009 a eu lieu le 23 juin. C'était la première commission relative à ce type de promotion dirigée par le nouveau secrétaire général, Jean-Michel Alphandéry et le nouveau DRH, Philippe Reymond. Contrairement à l'année dernière, ils n'ont pas réduit la part d'enseignants au 10è échelon accédant à la hors-classe. S'il n'y en avait que 5% l'an dernier, ils sont 25% cette année. Ils justifient cela par la volonté de ne pas imposer des quotas. Ils ont à l'occasion rappelé qu'ils ne fixent aucun quota aux chefs d'établissement qui doivent remettre un avis. Si votre chef d'établissement vous dit qu'il ne peut pas vous donner un avis 'très favorable' parce qu'il ne doit pas dépasser un certain nombre, sachez que ce n'est pas vrai. Le DRH a également insisté sur la transparence qu'il souhaite instaurer dans l'information que doit recevoir tout enseignant des 10è et 11è échelons.

Ainsi, nous demandons à chaque collègue dans ce cas de nous signaler toute difficulté pour obtenir au mois d'avril l'avis formulé aussi bien par le chef d'établissement que par l'inspection. Cela nous permettra, l'année prochaine, d'interpeller l'administration s'il s'avérait que ce qui est affirmé au sommet de la hiérarchie n'est pas appliqué dans les établissements et par l'inspection. Normalement, le chef d'établissement doit de lui même informer le personnel des 10è et 11è échelons de la décision qu'il a prise. Chacun doit pouvoir contester un avis et pour cela il faut qu'il soit informé assez tôt.

Enfin, nous rappelons que depuis l'an dernier, pour que l'accès à la hors-classe soit effectif, il faut que la personne prenne sa retraite dans les six mois qui suivent la rentrée scolaire. L'année prochaine, il faudra que ce soit après le 1er mars 2011.

Les commissaires paritaires du SNALC

PROMOTIONS, AVANCEMENT D'ÉCHELON…

Attention !

Vous êtes peut-être promouvable cette année !

Les dates des CAPA ne sont pas encore connues mais il est toujours utile de vérifier **si vous êtes concerné cette année.**

Si tel est le cas ,n'oubliez pas de nous le faire savoir dès maintenant; Nos commissaires paritaires pourront alors plus efficacement vous défendre en commission.

Contactez-nous si vous avez une hésitation ou une difficulté:

01 49 82 36 31

snalc-creteil@wanadoo.fr

MUTATIONS…

Vous envisagez une mutation cette année ? Pensez à nous contacter - et bonne année scolaire en attendant!

LE SNALC CRÉTEIL A VOTRE SERVICE

http://snalc.creteil.free.fr

Président
Loïc VATIN
01 49 82 36 31
snalc.creteil@gmail.com

Trésorière
Damienne VATIN
93, avenue Mendès-France
94880 NOISEAU

Contacts Gestion académique
Loïc VATIN
Voir ci-dessus

Olivier DURAND
01 42 11 96 86
olivierdurand@aliceadsl.fr

Émilie LOUIS-BOUZID
01 57 19 07 34
louis.e@bbox.fr

Alain ERDELY

Avez-vous communiqué votre adresse électronique au SNALC ?

Dans le doute, faites-le vite : vous aurez l'information syndicale dans les meilleurs délais ; nous répondrons à vos préoccupations plus rapidement.

snalc.creteil@gmail.com

INFORMATIONS CONSEILS
SNALC, 4 rue de Trévise
75009 PARIS
M° Grands Boulevards
Tél.: 01 47 70 00 55

Informations académiques

HORS-CLASSE AGRÉGÉS 2009

Depuis 2006, les candidats à la hors-classe n'ont plus à faire acte de candidature. Le Rectorat a recensé tous les candidats potentiels (agrégés au 7ème échelon au moins), et a calculé leurs barèmes. Sur les 2156 candidats recensés, 432 ont été proposés au Ministère. Le Recteur a accordé 216 avis « exceptionnel » et 429 avis « remarquable ».

Les nouvelles règles de barème ont été conçues d'une part pour se conformer à un arrêt du Conseil d'État interdisant de valoriser, du moins explicitement, le mode d'accès au corps – ce qui dévalorise de fait le concours de l'Agrégation –, d'autre part afin de mettre en place une promotion au « mérite ».

Le barème est ainsi devenu excessivement complexe à calculer et à vérifier. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'un certain nombre d'erreurs n'aient pas pu être corrigées, notamment pour les collègues ayant exercé un certain temps dans une autre académie. Ce barème a aussi le désavantage de donner un poids écrasant aux chefs d'établissement et aux inspecteurs, qui y apparaissent à la fois via les notes administrative et pédagogique, et via un avis qu'ils sont sensés donner individuellement. Or si les notes reflètent bien l'ensemble de la carrière, ce n'est pas le cas des avis. Pour ces derniers, il est plus que nécessaire d'entretenir une bonne relation avec son chef d'établissement, et de se faire connaître de l'Inspection. Tout changement de chef d'établissement ou d'inspecteur peut néanmoins se traduire par une modification des avis, ce qui donne à la notion de mérite une définition pour le moins fluctuante. Les dernières années de carrière sont donc déterminantes. Mais, plus surprenant encore, une excellente inspection ne se traduit pas toujours par une amélioration de l'avis, d'où une incompréhension croissante des collègues !

À tout cela s'ajoute l'avis du Recteur, dont le meilleur est l'avis exceptionnel, strictement contingenté, ce qui a pour conséquence des variations de barème importantes pour certain collègues, selon que d'une année sur l'autre ils obtiennent ou perdent cet avis exceptionnel. Ces modifications interviennent parfois à la suite de tractations de marchands de tapis, relevant d'un certain comique. Enfin, ajoutons que désormais le fait d'être passé à l'ancienneté aux 10ème et 11ème échelons interdit *de facto* l'accès à la hors-classe, que l'écrasante majorité des candidats proposés ont un avis remarquable ou exceptionnel, et que les disparités entre disciplines sont flagrantes.

Les modalités de promotion à la hors-classe sont donc devenues une véritable usine à gaz, engendrant année après années injustices et frustrations. Dans une atmosphère pour le moins lourde dans l'Éducation Nationale, de nombreux collègues en fin de carrière nous ont fait part de leur découragement, voire de leur dégoût, sans que cela émeuve le moins du monde notre hiérarchie.

Loïc VATIN, Commissaire Paritaire pour les Agrégés

CONGÉS DE FORMATION

La commission relative à l'examen des demandes de congés de formation pour l'année scolaire 2009/2010 s'est tenue le 19/06. Elle a été marquée par une baisse de l'enveloppe budgétaire allouée : 2,020 millions d'euros contre 2,176 millions d'euros en 2008. Le Rectorat a cependant accordé une rallonge.

Qu'il s'agisse de congé pour préparer un diplôme ou un concours, de congé formation pour réorientation ou requalification, ou dans le cadre d'un travail de thèse, master, toutes les demandes n'ont pu être satisfaites, loin de là ! C'est l'occasion de mesurer combien la notion de seconde carrière demeure au stade du slogan incantatoire !...

Olivier DURAND, Commissaire Paritaire

Tribune

Lettre ouverte à Luc Chatel

Monsieur le Ministre,

Ainsi donc, Monsieur Luc Chatel, vous voici responsable du destin éducatif de la jeunesse française, et, par voie de conséquence, du devenir de ces milliers d'enseignants « ingérables », « éternels rebelles », « gauchistes invétérés »(encore que…), « doux rêveurs »,… arrêtons-nous là. Très sincèrement, Monsieur le Ministre: Bravo et Félicitations. Bravo car il ne sont pas nombreux celles et ceux qui obtiennent la casquette de Ministre après stagiarisation dans le rang de Secrétaire d'État. Félicitations aussi car, quelques jours à peine après cette promotion, vous prouviez votre aptitude à maîtriser les grands dossiers vous incombant. En d'autres termes, vous allez faire du neuf… avec du vieux. De là à penser que, Monsieur Xavier Darcos devant être promu, lui aussi, pour bons et loyaux services, il fallait bien lui trouver un successeur de la même trempe…

Votre propre scolarisation, Monsieur le Ministre, s'est déroulée à Saint-Louis de Gonzague, établissement jésuite réputé. Le « jésuitisme » est rarement présenté comme une vertu… sauf dans le domaine politique où il constitue un atout indéniable. Puis un DESS de marketing vous permet d'intégrer L'ORÉAL (1990-1995) où vous serez bientôt DRH, fonction qui, par volonté de mimétisme avec le secteur privé, sera greffée aux Rectorats de l'EN. Vous débutez en politique au sein du Parti Républicain, puis de Démocratie Libérale… Votre compétence en matière de consommation sera vite avérée et vous vaudra d'être nommé Secrétaire d'État chargé de la Consommation et du Tourisme en juin 2007.

Et « l'Ed.Nat. » dans tout ça ?Très franchement, Monsieur le Ministre, vous disposez d'atouts importants. Ainsi, n'évoque-t-on pas aujourd'hui des « consommateurs d'école »? N'accueillons-nous pas dans nos lycée et nos collèges de nombreux « touristes scolaires »? Le créneau du « marché éducatif » n'est-il pas florissant? Encore un peu de patience, et –pour reprendre la formule célèbre de Jean-Pierre Chevènement qui fut votre prédécesseur de 1984 à 1986– la vente de l'Éducation Nationale « par appartement » sera à l'ordre du jour. Somme toute, celle-ci n'aura besoin que d'un « relooking »… « parce qu'elle le vaut bien », non ? Mais je galège, bien sûr…

Last but not least : comme tous vos collègues du gouvernement, vous travaillerez, Monsieur le Ministre, sous l'impérieuse houlette de notre Prince Président qui a des idées sur tout, connaît tout, et bien souvent fait tout. Il vous suffit donc de réaliser la volonté présidentielle pour réussir. Un ultime conseil: pratiquez le jogging avec modération !

Gérard TAFFIN

P.S.: Ah , j'allais oublier ! Ne touchez surtout pas au Collège Unique: c'est le Saint-Graal de notre système éducatif. Nul, d'ailleurs, parmi vos prédécesseurs, n'a osé le modifier, si peu que ce fût...

Actualité

À PARAÎTRE en septembre 2009, aux Éditions Magnard
« Faut-il en finir avec le collège unique? » : un pédagogue (et quel pédagogue !), Philippe Mérieu face à un syndicaliste (et quel syndicaliste !) puisqu'il s'agit de Bernard Kuntz !
À lire absolument !

ENTENDU lors du Grand Jury RTL du 06/09/2009 à l'occasion de la venue de Luc Chatel, Étienne Mougeotte poser la question : l'école est-il le lieu de la transmission des savoirs ? Et récidiver en affirmant « le collège unique est une sottise absolue ». Des idées très SNALC, non ?

De bonnes résolutions pour la rentrée

C'est plus un souvenir nostalgique qu'autre chose, mais le temps n'est finalement pas si loin où les élèves, qui n'étaient pas encore forcément des "jeunes" ou des "apprenants" comme les désignent les scientologues de l'éducation, débarquaient le jour de la rentrée le cœur battant et pleins de bonnes résolutions, décidés à bien travailler, munis pour l'occasion d'un cartable soigneusement préparé et rempli de matériel neuf.

Gageons pour nous remonter le moral que ce type d'élève existe encore et tâchons à notre tour de prendre de bonnes résolutions pour ne pas totalement désespérer de la profession. Car d'où vient le pessimisme actuel de nombreux collègues, sinon de l'impossibilité grandissante d'exercer notre *métier* depuis que l'élève mis "au centre" par la magie de la loi d'orientation de 89, est devenu, comme l'a brillamment analysé Jean Claude Michéa (dans *"L'enseignement de l'ignorance", p.58)*, un "consommateur de droits, intolérant, procédurier et politiquement correct" ?

Et bien parlons-en du "droit", justement. Pour pouvoir faire cours, n'en déplaise aux démagogues irresponsables et autres pédagogues de bureau, il faut que l'élève -quel qu'il soit- puisse apprendre dans le calme. Pour apprendre dans le calme, il est nécessaire que l'autorité du professeur ne soit pas systématiquement remise en cause, que ce soit sous des prétextes "sociaux", pédagogistes ou idéologiques (les deux derniers étant équivalents) : on peut faire cours (art difficile, s'il en est) à des élèves, pas à des délinquants en herbe qui "construisent leurs propres savoirs" en bordélisant une classe.

Ce qui paraît être une évidence n'a pas toujours été de soi, notamment ces dernières années : Philippe Meirieu, grand gourou institutionnel et "spécialiste de la pédagogie" au ministère, sur les plateaux de télé, mais jamais dans les classes, écrit -sans rire- dans "L'école ou la guerre civile" qu'on n'est pas à l'École pour faire des études mais pour "faire la révolution" (p. 34) et qu'il faut "faire classe sans faire cours" (p.105). La véritable "révolution", dans certains établissements, serait pourtant qu'il soit à nouveau possible d'y enseigner !

En application directe de ces idées destructrices, la circulaire du 11 juillet 2000 prétend interdire aux professeurs d'exercer la moindre autorité (sous prétexte de "faire respecter les grands principes du droit", encore et toujours... mais de quel "droit" s'agit-il au fait ? Pas du droit à l'Instruction en tout cas !). Autorité qui a été courageusement – et officiellement - rétablie par la circulaire du 19 octobre 2004 (BO n° 39 du 28/10/04). Il n'est pas forcément mauvais d'en avoir connaissance, beaucoup de collègues ignorant jusqu'à son existence face à une administration qui fait parfois semblant de l'ignorer. En voici un extrait (titre II) :

"Le caractère spécifique de l'acte pédagogique et des missions des enseignants implique que l'autorité de ceux-ci soit respectée partout où elle s'exerce. Aussi est-il entendu que, lorsque son autorité est remise en cause par des actes fautifs, inadaptés, contrevenant aux règles fixées pour atteindre les objectifs assignés aux apprentissages scolaires, l'enseignant peut décider des punitions qu'il prendra pour assurer la poursuite de sa mission. Il en informe le chef d'établissement" (ce qui signifie clairement que celui -ci n'a aucun pouvoir pour faire "sauter" la sanction. Il ne peut que donner un avis, éventuellement).

A bon entendeur... et bonne rentrée à tous.

Emmanuel PROTIN, vice-président du SNALC

ADHÉSIONS, COTISATIONS, DU NOUVEAU ! LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE
A partir de cette rentrée vous pouvez choisir de régler votre cotisation syndicale par prélèvement mensualisé reconductible : c'est tout simple et c'est bon pour votre budget !
Contactez-nous au 01 49 82 36 31, et nous vous enverrons les documents indispensables.

Syndicat NAtional des Lycées et Collèges (et PRAG / PRCE)
Confédération Syndicale de l'Education Nationale
4, rue de Trévise – 75009 PARIS
www.snalc.fr – mel : info@snalc.fr

Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires

LA PROTECTION syndicale et juridique

BULLETIN D'ADHÉSION 2009 / 2010

A renvoyer accompagné de votre règlement à SNALC-CSEN – 4 rue de Trévise – 75009 PARIS

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PENALES COMPRISES : agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net (nouvelle garantie) … La cotisation comprend l'abonnement à la *Quinzaine Universitaire*, la défense pénale et les conseils juridiques gratuits de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

A c a d é m i e : ……

NOM (*utilisé par le rectorat : i-prof, fiche de paye…*) :

M /Mme/Mlle ……..……. …

N o m J F …… **P r é n o m** ……

Date de naissance ……. / ……. / ……..

A d r e s s e ……. ……...

…… . . ……..

Tél …… Port …….. ……

@ : …… ……

C o r p s …… **D i s c i p l i n e :** ……

□ **Cl norm** □ **HCl** **Echelon** ……. **depuis** … /.. …/…

□ stagiaire □ TZR (ZR de …….. …….)

□ CPGE □ PRAG □ PRCE □ STS □ Sections Int.

Ech	A REGLER	Coût réel après impôts ***	Pour comparer **
AGREGES Classe Normale			
1	69 €	23	91 €
2	69 €	23	104 €
3	159 €	54	167 €
4	179 €	61	183 €
5	199 €	68	201 €
6	209 €	71	214 €
7	219 €	74	227 €
8	225 €	76	240 €
9	230 €	78	253 €
10	235 €	80	266 €
11	240 €	82	277 €
AGREGES Hors-Classe et CH.SUP			
1	220	75	232 €
2	225	76	243 €
3	230	78	253 €
4	235	80	266 €
5	242	82	278 €
6 Tous chevrons	249	85	294 €
STAGIAIRES IUFM : 69 € Contractuels, Vacat., M.A, A.ED: 59 €			
Retraités : 119 €			

Ech	A REGLER	Coût réel après impôts ***	Pour comparer **
CERT, PEPS, PLP, CPE Cl.Normale			
1	69 €	23	88 €
2	69 €	23	98 €
3	139 €	47	141 €
4	159 €	54	153 €
5	169 €	57	162 €
6	179 €	61	171 €
7	189 €	64	180 €
8	199 €	68	192 €
9	207 €	70	205 €
10	213 €	72	215 €
11	222 €	75	233 €
CERT, PLP, PEPS, CPE Hors-Classe			
1	171 €	58	175 €
2	193 €	66	197 €
3	209 €	71	242 €
4	219 €	74	226 €
5	224 €	76	242 €
6	229 €	77	255 €
7	235 €	80	267 €
Biadmissibles : rajouter 7 € à la cotisation certifiés (à l'échelon correspondant)			
PEGC/CE-EPS/ATOS/INFIRMIER(E)S : nous contacter			

****** Coût réel après impôts : 66% du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts pour l'année d'adhésion*** *(reçu fiscal et garanties de la GMF vous seront adressés dès réception du présent bulletin)*

*** Moyenne tarifaire des 3 principaux syndicats nationaux sans complémt juridique (pour protection pénale équivalente, ajouter 25 à 30 euros)*

□ **Temps partiel** □ **CPA …….. réduction de 25%** (*minimum 127 €*)
□ **Couples : - 40% sur la cotisation la plus élevée** (*minimum 127 €*)
□ **Congé parental** □ **disponibilité** □ **CFA ……. 127 €**
□ **Non imposable (joindre obligatoirement l'attestation) …… 127 €**
□ **Etranger / Outre-mer : majoration de 20 € pour envoi par avion**
Quinzaine : prix au numéro 11 € - Abonnement : 127 € (j

Cotisation de base : ……

Réduction (couples / temps partiel / CPA) : -
Sur cotisation Etranger / Outre-mer (20 €) : +
Adhérent bienfaiteur (j'aide le SNALC de *xxx* **€) :** +

MONTANT TOTAL de la COTISATION :